



Réf. Farde e-Assemblées : 2501458

N° OJ : 79

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Subside plan bruxellois de prévention et de proximité budget 2022/2024.

Le Conseil communal,

Considérant que le droit à la sécurité est un droit élémentaire et qu'une des missions des autorités locales est de développer des actions de prévention intégrées dans le cadre des plans de prévention conclus notamment avec la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 novembre 2022 accordant une subvention de 4.130.850€ à la Ville de Bruxelles en 2022 pour la poursuite des projets dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2022-2024 ;

Vu l'article budgétaire en recette - 30042/46508 et en dépense - 30042/33202 ;

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Arrête :

Article unique : la convention Plan local de prévention et de proximité de la Ville de Bruxelles 2022-2024 avec la Région de Bruxelles-Capitale relative à la mise en œuvre de projets de prévention est adoptée.

Annexes :

[Plan local de prévention et de proximité de la Ville de Bruxelles - Convention 2022-2024 FR \(Consultable au Secrétariat des](#)